

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lillie Antoun

<https://www.cadre21.org/membres/6803a1903b3461fdc4b048f6>

Date d'obtention : 2023-12-04 14:24:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les 2 principes de la méthode sont la bienveillance et le partenariat. Que c'est important que tous les intervenants, des différents milieux scolaires, interviennent de la même façon. Que parce qu'un élève partage des photos ça ne veut pas dire qu'ils ont fait ça pour être malveillant mais parce qu'ils ne comprennent pas les conséquences de leurs actions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillé dans mes interventions avec mes élèves. Je vais savoir pas où commencer et comment procéder de la bonne façon pour assurer la sécurité et le bien-être de mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas poser des questions qui pourraient faire que l'élève se sent jugé. Et de ne jamais regarder les photos ou les vidéos qui peuvent être de la pornographie juvénile.